

## FROUZINS « HORS ZONE TAFTA »

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis : accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ou transatlantic free trade area (TAFTA).

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « *harmonisées* » en libéralisant les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs.

Entrainant la création d'un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat » qui passerait par la mise en place d'un tribunal arbitral privé international, ce tribunal se substituerait aux juridictions existantes pour juger des litiges entre entreprises et Etat au nom de la protection des investissements. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation au bénéfice des plaignants.

Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « *déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires* ». Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. Fini l'interdiction des OGM ! Possibles la production de lait et de viande aux d'hormones, la vente de volaille chlorée !

Cela limiterait la capacité des Etats à maintenir les services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché. Cet accord va donc à l'encontre de notre modèle social, environnemental et économique, et contredit de nombreux objectifs de notre territoire en matière d'agriculture, d'écologie ou encore de culture.

Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait de répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

La ville de Frouzins serait impactée directement si ce traité était signé ; il sera alors en effet très compliqué d'imposer de la nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Les Etats-Unis sont les premiers partenaires commerciaux de l'Union européenne. Dans ces conditions, nous soutiendrions un traité qui permettrait la mise en place d'un marché de juste-échange entre nous, mais avec des conditions qui répondraient à un cadre précis pour assurer la protection des citoyens européens.

C'est pourquoi, les élus de la ville de Frouzins réunis en conseil municipal demandent :

- ▶ La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA.
- ▶ Que la protection des travailleurs soit une priorité.
- ▶ Que le TAFTA contienne des mesures communes contraignantes en matière de régulation des marchés financiers.
- ▶ Une vigilance accrue en matière de sécurité alimentaire et une garantie des normes sanitaires.
- ▶ La protection des services audiovisuels et la diversité culturelle de l'Union européenne.
- ▶ L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- ▶ L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dit Grand Marché Transatlantique, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.